

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



1458^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 4 novembre 1966,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Déclaration du Président</i>	1
<i>Point 53 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Année internationale du tourisme</i>	
<i>Rapport de la Deuxième Commission</i>	1
<i>Point 97 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Renonciation des Etats à toute action pouvant</i>	
<i>faire obstacle à la conclusion d'un accord</i>	
<i>sur la non-prolifération des armes nu-</i>	
<i>cléaires</i>	
<i>Rapport de la Première Commission</i>	3
<i>Point 80 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Comité ad hoc d'experts chargé</i>	
<i>d'examiner les finances de l'Organisation</i>	
<i>des Nations Unies et des institutions spé-</i>	
<i>cialisées</i>	
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	5

Président: M. Abdul Rahman PAZHAWAK
(Afghanistan).

Déclaration du Président

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Avant que nous abordions l'examen de notre ordre du jour, je voudrais informer les membres de l'Assemblée qu'aujourd'hui, à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, j'ai envoyé à la Conférence générale de l'UNESCO, au nom de l'Assemblée générale, le message suivant:

"Dans mon pays, on nous enseigne dès l'enfance deux axiomes millénaires. Nous apprenons que "le savoir n'est que de la lumière" et que "seul le savoir est à la fois la puissance et le droit". Dans l'obscurité qu'entraînent l'ignorance et le manque de justice, et qui nous enveloppe aujourd'hui dans beaucoup de parties du monde, il n'est que naturel que je rappelle ces préceptes lorsque je pense au vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En effet, plus que tous les autres membres de la famille des Nations Unies, l'UNESCO incarne les grandes idées de l'humanisme contemporain et, par là même, imprègne de ces idées tout notre système de coopération internationale. Par l'entremise de sa conférence générale actuellement en session, je suis heureux de transmettre à votre organisation les félicitations et les souhaits de l'Assemblée générale des Nations Unies.

"En cherchant, au cours des 20 dernières années, à atteindre ses buts et ses objectifs de coopération

intellectuelle entre les peuples et les nations, l'UNESCO a stimulé le dialogue, qui devient de plus en plus universel et sans lequel aucune véritable compréhension internationale n'est possible. Son travail sert la cause de la paix aussi sûrement que les efforts qu'ici nous faisons dans le même sens.

"Dans l'éducation, la science et la culture — les trois domaines, très larges, mais étroitement liés, de l'activité de l'UNESCO — se trouvent les moyens que l'homme doit utiliser pour développer son génie, pour s'enrichir spirituellement aussi bien que matériellement, pour tirer de son milieu la possibilité d'atteindre un niveau toujours plus élevé à la fois de subsistance physique et de nourriture morale, représentées par la connaissance, la compréhension, la tolérance et l'expression artistique qui donnent à la vie son sens le plus plein. Afin de permettre à son génie de s'épanouir librement et de récolter ses plus hautes récompenses, l'homme doit cependant partager avec ses frères les fruits — aussi bien que les problèmes — de son développement.

"L'UNESCO recherche des moyens de plus en plus pratiques et réalistes d'atteindre les objectifs ultimes communs à l'humanité. Parmi ces objectifs, et destinée à revêtir une importance et une valeur accrues dans les années qui viennent, nous trouvons la campagne contre l'analphabétisme, qui peut aider à éliminer à jamais l'une des causes fondamentales du sous-développement. A cet égard, nous devons nous rappeler l'aide qu'il est nécessaire de recevoir des gouvernements. Un exemple en a été donné par l'initiative encourageante de S.M. Mohammed Reza Shah Pahlawi, le Shah d'Iran, qui a offert de consacrer à cette fin une somme correspondant à une journée de dépenses militaires.

"En saluant avec confiance l'entrée de l'UNESCO dans sa troisième décennie, je nourris l'espoir que le monde sera éclairé par la lumière de la connaissance et que l'humanité saura ainsi obtenir la force et la justice, que seule la connaissance peut nous assurer."

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Année internationale du tourisme

RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (A/6499)

M. Reisch (Autriche), rapporteur de la Deuxième Commission, présente le rapport de cette commission et fait la déclaration suivante:

2. M. REISCH (Autriche) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (traduit de l'anglais): Depuis assez longtemps, la question du tourisme fait l'objet de discussions et de coopération sur le plan international.

Plusieurs organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, se sont occupées et s'occupent encore de cette question. Plus récemment, une conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux s'est tenue à Rome en 1963. La Conférence mondiale du commerce de 1964 a adopté une recommandation en ce qui concerne les mesures tendant à augmenter les recettes du tourisme pour les pays en voie de développement. Le Conseil économique et social a adopté des résolutions à ce sujet lors de ses trente-sixième, quarantième et quarante et unième sessions et a recommandé, entre autres, dans sa résolution 1108 (XL) à l'Assemblée générale de désigner l'année 1967 comme année internationale du tourisme. A sa quarante et unième session, le Conseil, dans sa résolution 1130 (XLI) a pris note avec intérêt des préparatifs entrepris à cette fin par l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, et il a invité les Etats Membres des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que les organisations internationales intéressées, à coopérer à cet effort.

3. Lorsqu'elle a examiné ce point, la Deuxième Commission avait sous les yeux, indépendamment d'un certain nombre de documents soumis par le Secrétaire général et par le Conseil économique et social et du rapport de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, un projet de résolution soumis par 18 signataires. Au cours d'un débat nourri et constructif à ce sujet, on a souligné le rôle du tourisme national et international comme moyen de favoriser le développement économique, de contribuer à la compréhension mutuelle entre les peuples de toutes les nations, ainsi que son importance en vue d'intensifier la coopération internationale et de faire prendre conscience de la richesse des différentes civilisations. On a constaté en outre que, grâce au développement de moyens de transport plus rapides et plus confortables, on peut maintenant faire entrer dans les circuits touristiques internationaux nombre de régions du monde qui jusqu'ici en étaient exclues. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur le fait que le développement du tourisme pourrait augmenter de façon substantielle les gains en devises étrangères des pays en voie de développement. On a cependant reconnu que cette expansion du tourisme dans le monde en cours de développement exige une étroite coopération internationale et l'établissement d'une politique adéquate, de même qu'un accroissement de l'aide technique et financière pour développer les ressources dans le domaine du tourisme.

4. Le projet de résolution que la Deuxième Commission propose à l'Assemblée générale d'adopter prévoit, au paragraphe 1 du dispositif, que l'on proclamera l'année 1967 "Année internationale du tourisme". Tout en reconnaissant que le fait de proclamer une année internationale du tourisme ne constitue pas une fin en soi, on a admis que cela pourrait constituer un point de départ pour encourager et favoriser le tourisme international.

5. Les paragraphes suivants du projet de résolution invitent les Etats Membres à déployer tous leurs efforts pour que l'Année internationale du tourisme soit un succès et à tenir compte à ce sujet, dans

leurs plans et programmes, des propositions contenues dans le rapport de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme. Ce projet de résolution prie en outre le Secrétaire général de fournir l'assistance nécessaire et d'établir, en collaboration avec l'UIOOT, un rapport au Conseil économique et social sur les programmes et activités entrepris par les gouvernements, en même temps qu'une évaluation des résultats obtenus.

6. Après que plusieurs modifications furent apportées par les auteurs au texte initial du projet de résolution, la Commission a adopté celui-ci à l'unanimité. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que l'Assemblée adoptera à l'unanimité le projet de recommandation qui figure dans le rapport [A/6499, par. 10].

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission.

7. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution proposé par la Deuxième Commission [A/6499, par. 10]. Puisque le projet de résolution a été adopté à l'unanimité par la Deuxième Commission, puis-je supposer que l'Assemblée générale l'adopte également à l'unanimité?

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

8. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Canada pour une explication de vote.

9. M. MACDONALD (Canada) [traduit de l'anglais]: Pour expliquer l'appui de la délégation canadienne au rapport et au projet de résolution sur l'Année internationale du tourisme, je voudrais dire le grand plaisir que nous avons eu à pouvoir nous porter coauteurs du projet de résolution aussi bien au Conseil économique et social qu'à la Deuxième Commission à cette session-ci.

10. Le développement du tourisme peut beaucoup aider à atteindre au moins deux des objectifs qui nous sont assignés par la Charte: favoriser la tolérance et la possibilité d'entretenir des relations de bon voisinage, et encourager le progrès économique de tous les peuples, notamment ceux des pays en voie de développement. L'échange de visites entre personnes appartenant à des pays différents, à des systèmes politiques divers, à d'autres groupes linguistiques, à d'autres races, ne contribue pas à souligner nos différences, mais plutôt à faire ressortir tout ce que nous avons en commun, à montrer l'unité que constitue la race humaine. En encourageant des visites des pays développés dans les pays en voie de développement, nous pouvons non seulement aider directement l'économie de ces derniers pays, mais encore attirer la sympathie et l'appui des visiteurs en faveur de mesures destinées à relever le niveau de vie dans le monde en voie de développement.

11. Au Canada, nous sommes particulièrement heureux que 1967 ait été choisi comme Année internationale du tourisme parce que c'est le centième anniversaire de la Confédération canadienne. L'une des façons dont nous célébrons notre centenaire est en organisant l'Exposition mondiale internationale et universelle de Montréal, mieux connue sous le nom

d'Expo 67. Le Gouvernement et le peuple du Canada ont été très satisfaits de la façon chaleureuse dont l'Expo 67 a été accueillie chez tant de pays Membres des Nations Unies, et au nom de mon gouvernement et de mon peuple, je désire exprimer nos remerciements pour cet accueil. Au moment où je vous parle, quelque 70 pays se sont engagés à participer à l'Expo. Ce qui nous fait particulièrement plaisir, c'est l'étendue de la représentation de tant de pays de tous les continents. Par leurs conceptions pleines d'imagination, ces pays ont saisi cette occasion pour montrer aux visiteurs d'Amérique du Nord et d'autres parties du monde qui viendront à l'Expo au cours de l'année prochaine, la riche variété des différentes cultures qui composent notre monde. Nous avons confiance que, en exposant leurs réalisations dans la vitrine de l'Expo, les pays participants attireront des milliers de touristes qui voudront voir de leurs propres yeux ce qui aura été esquissé avec tant de réalisme à l'Exposition.

12. C'est pourquoi nous avons eu grand plaisir à appuyer l'idée d'une Année internationale du tourisme et nous avons voté en faveur du projet de résolution.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires:

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/6496)

M. Tchernouchtchenko (République socialiste soviétique de Biélorussie), rapporteur de la Première Commission, présente le rapport de cette commission [A/6496] et poursuit en ces termes:

13. M. TCHERNOUCHTCHENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [Rapporteur de la Première Commission] (traduit du russe): Permettez-moi, en ma qualité de Rapporteur de la Première Commission, de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa vingt et unième session, pour examen et approbation en séance plénière, le rapport et le projet de résolution adoptés par la Commission sur la question intitulée "Renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires" [A/6496].

14. Ainsi qu'il ressort du rapport, cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session à la suite d'une lettre datée du 23 septembre 1966 émanant du Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui était accompagnée d'un mémoire explicatif et d'un projet de résolution. La Première Commission à laquelle cette question a été renvoyée a décidé de lui donner la priorité.

15. Pendant l'examen de cette question, 46 représentants d'Etats situés dans les différentes régions du monde ont pris la parole, ce qui suffit à prouver l'intérêt porté par de nombreuses délégations à ce problème. Ces représentants ont noté combien il était important et opportun de soulever cette question. La majorité des orateurs a invoqué la nécessité de résoudre dans les plus brefs délais la question de la non-prolifération des armes nucléaires et

d'adopter des décisions et des mesures de nature à créer des conditions favorables à la conclusion d'un traité interdisant la prolifération des armes nucléaires, conformément à la résolution 2028 (XX).

16. Dix-neuf Etats ont demandé tout de suite à figurer parmi les auteurs du projet de résolution initial déposé par la délégation soviétique; après que ce texte a été légèrement remanié, 45 Etats en sont devenus coauteurs. Ce fait de même que les résultats du vote sur ce projet corroborent l'existence d'un vaste mouvement en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le dispositif de la résolution intitulée "Renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires", adoptée par la Première Commission, tous les Etats sont priés instamment d'ici la conclusion d'un tel traité:

"a) De prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faciliter et de conclure le plus rapidement possible un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux principes énoncés dans la résolution 2028 (XX);

"b) De s'abstenir de toute action qui contribuerait à la prolifération des armes nucléaires ou qui pourrait faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires."

17. La Première Commission, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8 du rapport [A/6496], recommande à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution.

18. Pour conclure, je voudrais souligner à nouveau, comme on l'a fait au cours des débats, toute l'importance de la résolution adoptée par la Commission. Son adoption devrait mettre un terme à toute action favorisant la prolifération des armes nucléaires et contribuer à créer des circonstances propices à la conclusion d'un traité interdisant la prolifération des armes nucléaires, conformément aux principes énoncés dans la résolution 2028 (XX). Ce serait là un pas de plus vers la solution du problème du désarmement.

19. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de Chypre, qui désire présenter un amendement [A/L.492] au projet de résolution recommandé par la Première Commission. Cet amendement a été soumis par Chypre, le Dahomey et Malte.

20. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: En présentant cet amendement, je voudrais dire en toute humilité que ses coauteurs, c'est-à-dire Chypre, le Dahomey et Malte, l'estiment nécessaire pour exprimer l'anxiété qu'éprouvent les peuples du monde devant le danger croissant résultant d'une prolifération des armes nucléaires, danger qui augmente démesurément les risques d'une conflagration nucléaire. Avant toute autre considération, c'est la conscience de cette menace à l'existence même de l'humanité qui nous a poussés à accorder la plus haute priorité à cette question dans les débats de l'Assemblée générale.

21. Notre amendement consiste à introduire dans le deuxième alinéa du préambule les mots "augmenterait considérablement le danger que présente pour l'huma-

nité un holocauste nucléaire". Cet alinéa serait ainsi rédigé:

"Convaincue de ce que la prolifération des armes nucléaires créerait une menace à la sécurité de tous les Etats, augmenterait considérablement le danger que présente pour l'humanité un holocauste nucléaire et ferait obstacle à la réalisation du désarmement général et complet".

22. Cet amendement vise à souligner l'urgence qu'il y a à prendre les mesures qui conduiront à la conclusion d'un traité sur la non-prolifération. Ses auteurs espèrent qu'il sera reçu dans cet esprit et adopté à l'unanimité.

23. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'amendement [A/L.492] vient d'être présenté à l'Assemblée, qui en est donc saisie. Cependant, avant que nous ne passions à la discussion, je voudrais faire savoir à l'Assemblée qu'un certain nombre de représentants m'ont dit qu'à leur avis le moment n'était peut-être pas particulièrement propice au vote sur un amendement puisque l'écrasante majorité des membres de la Première Commission ont approuvé le projet de résolution soumis à l'Assemblée.

24. J'ai accepté d'attirer sur ce fait l'attention de l'Assemblée, et en particulier du représentant de Chypre, qui a bien voulu présenter cet amendement au nom de ses coauteurs.

25. Pourrais-je demander au représentant de Chypre de dire à l'Assemblée et à moi-même s'il serait disposé à déférer à cette requête de plusieurs membres de l'Assemblée générale?

26. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: J'ai toujours plaisir, Monsieur le Président, à me trouver en accord avec vous. Si certaines délégations pensent que le moment n'est pas bien choisi pour examiner notre amendement du fait qu'il pourrait en résulter un certain retard, je suis certain que tous les coauteurs de cet amendement n'insisteront pas pour qu'il soit mis aux voix, encore que, comme je l'ai dit, nous persistons à penser que c'est un amendement constructif qui compléterait heureusement le projet de résolution et attirerait l'attention du monde sur la nécessité urgente de parvenir à un accord sur la non-prolifération.

27. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En raison de cette déclaration du représentant de Chypre, que je remercie sincèrement pour son esprit de coopération, je déclare que l'amendement présenté par Chypre, le Dahomey et Malte ne sera pas mis aux voix, et que l'Assemblée n'en est par conséquent plus saisie.

28. Avant que nous ne passions au vote, je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote. Le premier est le représentant de l'Union soviétique.

29. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution intitulé "Renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires".

30. Cette question présentée par le Gouvernement soviétique en tant que question importante et urgente à l'examen de la vingt et unième session de l'Assemblée générale a été examinée de façon approfondie pendant deux semaines par la Première Commission. On sait également que 45 Etats se sont associés au projet de résolution présenté par l'Union soviétique, et sont devenus les coauteurs de ce texte qui a été adopté à une quasi-unanimité assez rare par la Première Commission, le 2 novembre 1966 [1440ème séance].

31. Aux termes du projet de résolution, tous les Etats sont priés instamment de s'abstenir de toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les Etats sont également priés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faciliter et de conclure le plus rapidement possible un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux principes énoncés dans la résolution 2028 (XX) de l'Assemblée générale.

32. L'adoption de la résolution présentée par la Première Commission serait une contribution importante et positive à la solution du problème de la non-prolifération des armes nucléaires. Dans les conditions actuelles, à l'heure où la menace de prolifération des armes nucléaires ne cesse de croître et où l'ensemble de ce problème revêt un caractère de plus en plus urgent, l'adoption de mesures immédiates visant à mettre fin à toute action qui fait obstacle à la solution du problème de la non-prolifération des armes nucléaires servirait sans contredit les intérêts vitaux de tous les pays, petits et grands, quel que soit le continent où ils se trouvent.

33. La délégation soviétique se permet d'exprimer l'espoir qu'ici aussi, en séance plénière de l'Assemblée générale, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sauront manifester de façon convaincante leur volonté et leur détermination de faire un pas important vers la solution, dans les plus brefs délais, de la question de la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que vers un désarmement nucléaire et l'élimination totale du danger nucléaire.

34. L'adoption d'une décision sur cette question sera un grand succès pour la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

35. Notre tâche fondamentale est de mettre en œuvre cette résolution pleinement et le plus tôt possible. C'est précisément à cela que doivent tendre tous nos efforts: il va sans dire que cette décision devra se traduire par des actes et être appliquée réellement. Il faut résolument mettre un terme à la diffusion et à la prolifération, sous quelque forme que ce soit, des armes nucléaires. Voilà ce qu'attendent de nous les peuples du monde entier.

36. Mlle BROOKS (Libéria) [traduit de l'anglais]: C'est, je crois, le représentant de Chypre qui, à la Première Commission, a fait remarquer qu'alors que le titre du projet de résolution que l'Assemblée générale examine dans le rapport dont nous sommes saisis est ainsi libellé: "Renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires", nulle part dans la résolution on ne trouve

le mot "renoncer" ou "renonciation". Au lieu de quoi, l'alinéa b du paragraphe du dispositif est ainsi libellé:

"b) De s'abstenir de toute action qui contribuerait à la prolifération des armes nucléaires ou qui pourrait faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires".

37. Ma délégation avait espéré que la délégation de Chypre proposerait à l'Assemblée un amendement introduisant le mot "renonciation". Cependant, je voterai pour la résolution dans son libellé actuel, étant entendu qu'en émettant leur vote les membres de l'Assemblée veulent que les Etats s'abstiennent de toute action qui contribuerait à la prolifération des armes nucléaires ou qui pourrait faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération de ces armes, et renoncent à de telles actions.

38. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de Malte pour une explication de vote.

39. M. PARDO (Malte) [traduit de l'anglais]: Je m'étais inscrit immédiatement après le représentant de Chypre sur la liste des orateurs désireux de prendre la parole sur l'amendement présenté par ce représentant. Je suis assez surpris qu'on ne m'ait pas donné la parole au moment où je l'ai demandée, c'est-à-dire aussitôt après le représentant de Chypre.

40. Si je ne désire pas m'opposer à votre appel, Monsieur le Président — d'autant que le représentant de Chypre y a déferé —, je n'en regrette pas moins que cet appel ait été lancé avant que toutes les délégations qui ont présenté l'amendement aient eu le temps de prendre la parole sur ledit amendement.

41. Permettez-moi d'ajouter quelques mots à propos du projet de résolution dont nous sommes saisis. Le deuxième paragraphe du préambule du projet recommandé par la Première Commission est un peu froid dans son texte actuel. Il fait mention de considérations de sécurité, mais reste muet sur l'aspect humanitaire du problème. Pouvons-nous ne pas nous préoccuper du sort des millions d'êtres humains qui périraient si la prolifération des armes nucléaires devait dégénérer en un conflit nucléaire? N'est-ce pas là une considération qui nous inspire tous? Si c'est le cas, il aurait fallu en faire mention dans le projet de résolution.

42. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): A propos de la déclaration que vient de faire le représentant de Malte, je voudrais dire ce qui suit: comme les membres le savent, l'amendement a été présenté par le représentant de Chypre au nom de tous ses coauteurs. Après que j'aie attiré sur la situation l'attention du représentant de Chypre, celui-ci a déclaré, au nom de tous les coauteurs, qu'il n'insistait pas pour que l'amendement fût mis aux voix. Il est exact que le représentant de Malte avait demandé la parole. Pour être sûr de pouvoir la lui donner à temps conformément au règlement, je lui ai fait transmettre un message pour lui demander sur quel point il désirait intervenir, parce que, à cette phase du débat, je ne pouvais plus donner la parole à un représentant sur une motion dont l'Assemblée n'était plus saisie. Cette indication ne m'a pas été fournie. En conséquence, j'ai fait se poursuivre normalement les tra-

voux de l'Assemblée générale, conformément à notre règlement intérieur. Si le représentant de Malte souhaitait prendre la parole de toute façon, il lui était loisible de soulever un point d'ordre, auquel cas j'aurais été très heureux de lui donner la parole.

43. Nous allons passer au vote sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission [A/6496, par. 8].

Par 110 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.

44. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo pour une explication de vote.

45. M. IDZUMBUIR (République démocratique du Congo): Ma délégation voudrait tout d'abord remercier la délégation soviétique pour l'initiative qu'elle a prise d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Néanmoins, elle voudrait indiquer qu'en ce qui la concerne, le deuxième considérant ne la satisfait pas, car elle est persuadée que l'existence même d'armes nucléaires menace la sécurité des Etats dans le contexte international actuel. La prolifération, quant à elle, ne fait qu'accroître ce danger.

46. Ma délégation a cependant voté en faveur du projet de résolution car elle estime que le dispositif contient des éléments positifs et vise des objectifs qu'elle approuve entièrement.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/6495)

M. Silveira da Mota (Brésil), rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes:

47. M. SILVEIRA DA MOTA (Brésil) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): Tous ceux qui ont pris part à la discussion de cette question devant la Cinquième Commission ont été particulièrement satisfaits de constater l'appui unanime que les membres de la Commission ont apporté aux recommandations contenues dans le rapport du Comité ad hoc d'experts [A/6343] et le désir exprimé par chacun de voir la mise en œuvre de ces recommandations renforcer les Nations Unies et rendre leur contribution plus efficace pour la communauté internationale dans les domaines politique, économique et du bien-être social.

48. La Commission a rendu un hommage mérité au Comité ad hoc et à son président, l'ambassadeur Majoli, de la délégation italienne, ainsi qu'au Gouvernement français pour l'heureuse initiative qu'a prise celui-ci au cours de la vingtième session de l'Assemblée, et qui a conduit à la constitution du Comité ad hoc d'experts. Les travaux de ce comité ont abouti à l'adoption à l'unanimité du projet de résolution soumis à la Cinquième Commission par l'ambassadeur Seydoux, de la délégation française, au nom de son gouvernement et de 70 autres Etats Membres. La Cinquième Commission espère que

l'unanimité avec laquelle elle a approuvé ce projet se retrouvera à l'Assemblée générale.

49. Je me permettrai de réparer l'omission qui s'est produite dans le texte soumis à l'Assemblée: dans la dernière phrase du paragraphe 3 du rapport, les mots "qui, à leur avis, avaient été" devraient être insérés entre les mots "mesures" et "prises". L'ensemble de la phrase se lirait comme suit:

"D'autres délégations se sont aussi déclarées inquiètes de voir qu'il n'avait pas été fait de recommandations en vue d'exclure du budget ordinaire des dépenses découlant de mesures qui, à leur avis, avaient été prises en violation de la Charte, ni en vue d'imputer sur le Programme des Nations Unies pour le développement des dépenses concernant le programme ordinaire d'assistance technique."

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Cinquième Commission.

50. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution qui figure dans le rapport de la Cinquième Commission [A/6495, par. 12]. Puisque ce projet de résolution a été adopté à l'unanimité par la Commission, puis-je considérer que l'Assemblée générale l'adopte également à l'unanimité?

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

51. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Majoli, président du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

52. M. MAJOLI (Italie) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me donner la parole. Je voudrais dire quelques mots au nom de la délégation italienne. La délégation de l'Italie se félicite de l'adoption de la résolution relative au Rapport du Comité *ad hoc* d'experts. Prenant la parole devant la Cinquième Commission [1101ème séance] de l'Assemblée générale au cours de notre vingtième session, le 29 novembre 1965, notre représentant permanent, l'ambassadeur Vinci, a déclaré que l'Italie appuyait l'initiative qui avait été prise par la délégation française et dont l'esprit répondait aux principes fondamentaux qui guident notre pays dans la part active qu'il prend aux travaux des Nations Unies.

53. L'Italie est fermement convaincue que les Nations Unies sont le principal rempart de la paix dans le monde d'aujourd'hui et plus encore dans celui de l'avenir. Nous pensons qu'une paix durable ne peut trouver de meilleure garantie que dans le progrès pacifique de tous les pays, grâce aux programmes économiques et sociaux des Nations Unies. En conséquence, il nous a semblé qu'il convenait de procéder à un examen général de la façon dont sont employées les ressources dont dispose l'Organisation, ressources toujours trop restreintes au regard des besoins sans cesse croissants des pays en voie de développement.

54. Il nous a semblé que si l'on améliorait l'efficacité du système des Nations Unies par une meilleure co-

ordination de tous ses organes, par une planification rationnelle des activités futures de ceux-ci, par une standardisation des divers budgets qui faciliterait la comparaison des prix de revient, par une rationalisation des activités qui éviterait des doubles emplois et tiendrait compte des besoins pour les programmes immédiats et à long terme, cela permettrait d'utiliser de la meilleure façon possible les moyens disponibles et cela contribuerait à en concentrer une plus grande part sur les activités qui exigent la plus haute priorité. C'est dans cet esprit que nous nous sommes efforcés de participer au travail qui avait été confié au Comité.

55. Nous avons pensé que l'objectif essentiel n'était pas de lancer une campagne d'économies au détriment de tel ou tel domaine d'activité. Comme je l'ai dit devant la Cinquième Commission [1135ème séance], il ne s'agissait pas de dépenser moins, mais de dépenser mieux. Il s'agit avant tout de réduire les dépenses administratives afin d'utiliser une plus grande partie des fonds disponibles pour des opérations effectives en vue de résoudre dans le monde les problèmes d'ordre économique et social. Ce faisant, nous avons constamment pensé à l'avenir et aux besoins croissants d'une humanité toujours plus nombreuse.

56. L'approbation unanime de la résolution et le fait qu'à la Cinquième Commission elle a été présentée par 71 Etats Membres sont des signes réconfortants; ils montrent qu'on a largement reconnu l'utilité des recommandations auxquelles est arrivé le Comité *ad hoc*. En outre, cette approbation a pris une forme appropriée et réaliste, car elle est à la fois ferme et souple; elle recommande la mise en application des recommandations du Comité dans le plus bref délai, et en même temps elle reconnaît que des mesures appropriées doivent être prises par toutes les organisations intéressées dans les domaines de leurs compétences respectives.

57. Nous espérons sincèrement que la suite que donneront tous les Etats Membres aux recommandations du Comité *ad hoc* fournira une base solide à ce système vivant et sensible des Nations Unies, avec des perspectives à long terme sur les besoins d'un monde en évolution.

58. Avant de terminer ces brèves considérations, qu'il me soit permis de rappeler certaines idées exprimées en cette assemblée par le Ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Amintore Fanfani, et par le chef de notre délégation, M. Piccioni. Dans sa déclaration au cours de la discussion générale, le 13 octobre, le chef de notre délégation a dit:

"Les ressources humaines, financières et matérielles dont disposent l'ONU et les institutions qui s'y rattachent sont en fait exiguës par rapport aux besoins de la communauté internationale, et c'est seulement par la rigueur, la simplification et une bonne économie qu'on pourra établir la relation la plus fructueuse entre ces ressources et ces besoins.

"C'est donc de cette devise en trois points: "rigueur, simplification, bonne économie" que s'inspirera l'Italie au cours de notre session [en matière financière et budgétaire]." [1441ème séance, par. 86 et 87.]

M. Piccioni a souligné encore que:

"... nous espérons... que, devant les données qui ressortent du premier rapport du Comité, les Etats Membres qui n'ont pas encore versé les contributions volontaires nécessaires pour assainir la situation financière de l'Organisation ne voudront pas tarder davantage à répondre à l'appel qui leur est adressé de tous côtés." [*Ibid.*, par. 88.]

59. Au moment d'abandonner la présidence de l'Assemblée générale, M. Amintore Fanfani a dit, le 20 septembre:

"... nous devons résoudre le problème que pose la situation financière des Nations Unies. Lors de la précédente session, nous avons constitué à cet effet le Comité des Quatorze. Celui-ci s'est dûment acquitté de sa tâche." [1409ème séance, par. 12.]

60. Lorsque sa recommandation de simplifier et de rationaliser la structure administrative et la coopé-

ration économique aux Nations Unies s'est transformée en décisions de l'Assemblée générale, il ajouta:

"... en permettant aux Etats Membres qui n'en ont annoncé aucune de verser leurs contributions volontaires, elles [les décisions] permettront d'éliminer les derniers obstacles qui s'opposent à l'assainissement des finances de l'Organisation." [*Ibid.*]

61. C'est en pensant à ces messages que nous nous félicitons de l'approbation par l'Assemblée générale du travail accompli par le Comité *ad hoc*. Des finances saines et une administration efficace permettront aux Nations Unies de se montrer à la hauteur des nobles idéaux fixés par la Charte et de répondre à l'attente des peuples dans les pays en voie de développement.

62. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée générale a maintenant terminé l'examen du point 80 de son ordre du jour, ainsi que de tous les points à l'ordre du jour pour la séance de cet après-midi.

La séance est levée à 16 h 20.